BUDGET PARTICIPATIF

L’UVSQ lance sa deuxième édition du budget participatif, à destination de tous ses étudiants.

Qu'est-ce que le budget participatif ?
/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/
C'est un **dispositif de démocratie participative**, qui a pour objectif de permettre aux étudiants de l'UVSQ de s'impliquer directement dans les processus de proposition, de décision et de réalisation de nouveaux projets en lien avec la vie universitaire.

Une enveloppe de 50 000€ est mise à votre disposition afin de proposer des idées de nouveaux projets contribuant à l’amélioration de la vie étudiante sur l’ensemble des campus de l’Université, autour des axes d’intervention de la CVEC :

- Santé et prévention
- Accueil et vie de campus
- Culture et pratiques artistiques
- Installations et activités sportives
- Accompagnement social et lutte contre la précarité
- Enjeux transverses : développement durable, responsabilité sociétale, égalité femmes-hommes, handicap, santé globale…

Qui peut déposer des projets ?



Tous les étudiants inscrits dans une formation UVSQ
ou dans une formation Paris-Saclay opérée par l'UVSQ.

Les projets peuvent être émis à titre individuel ou collectif
(groupes informels pouvant réunir des étudiants issus de différentes filières et composantes).

Comment proposer une idée de projet ?

1. Consulter le règlement intérieur du budget participatif et la **notice à l'attention des étudiants**, afin de vérifier si votre idée de projet est bien éligible.

2. Compléter le **formulaire de dépôt de projet** qui sera disponible lors du prochain budget participatif.

3. Joindre dans la mesure du possible des **annexes facultatives**, qui faciliteront l' étude de votre idée de projet : budget prévisionnel, devis, photographies, etc.

4. **Valider l'envoi de votre formulaire** avant la date de fin de la phase de dépôt d' idées.

5. **La faisabilité de votre idée de projet sera ensuite étudiée par les services de l'UVSQ** dans le cadre du comité projet (COPROJ) du budget participatif, en vous associant à des temps d'échange et de travail, selon vos disponibilités.

6.

Le comité de pilotage (COPIL) du budget participatif **valide la liste des projets qui seront soumis au vote des étudiants**.

Comment voter pour un projet ?

» Tous les étudiants de l'UVSQ peuvent prendre part à la phase de vote du budget participatif de manière anonyme.

» Chaque étudiant dispose d'un seul vote, afin de choisir le projet qu'il souhaiterait voir mis en œuvre parmi la liste des idées retenues.

» Les projets sont sélectionnés par un ordre décroissant selon le nombre de voix obtenues, jusqu' à épuisement de l'enveloppe de 50 000€.

Calendrier 2024-2025

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

» **Du 30 septembre au 2 décembre 2024** : phase de dépôt

» **Du 3 décembre au 14 mars 2025** : phase d'analyse et de consolidation

» **Du 17 mars au 31 mars 2025** : phase de vote

» **Semaine du 7 avril 2025** : annonce des résultats

Documents de cadrage

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Règlement intérieur :

Télécharger

Notice à destination des étudiants :

Télécharger

Annexes

/**/ #title_main{ display: flex; align-items: center; font-size: 2rem; } /**/

Annexe 1 – Fiche projet détaillée :

Télécharger

Annexe 2 – Budget prévisionnel :

Télécharger

Découvrir les éditions précédentes

- Première édition du Budget Participatif en 2023-2024
- Seconde édition du Budget Participatif en 2024-2025